

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 988 CC PONTHEIU MARQUENTERRE

Bases exonérées sur délibération : 102 173

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 37 753 918

Bases prévisionnelles d'imposition : 39 251 065

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZONE RAMASSAGE HEBDOMADAIRE	20 796 550	15,01%	3 121 562
02 ZONE DE RAMASSAGE MULTIPLE	18 454 515	10,02%	1 849 142

ENS, le 12 mars 2024

A

, le

A RUE

, le 4/04/2024

irecteur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

MATHALIE BIQUARD

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 05/04/2024

080-200070936-DE\_2024\_028-DE

